

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SR TELEPERFORMANCE
(Eurolist)

Par courrier du 8 mars 2006, reçu ce jour, BNP Paribas (16, boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} mars 2006¹, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5% des droits de vote de la société SR TELEPERFORMANCE et détenir 43 826 actions SR TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 0,12% du capital et 0,11% des droits de vote de cette société², répartis dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
BNP Paribas Arbitrage	35 217	0,10	35 217	0,09
BNP Paribas Assurances	8 609	0,02	8 609	0,02
Total	43 826	0,12	43 826	0,11

¹ Cession intervenue le 1^{er} mars 2006 (date de règlement livraison le 6 mars 2006).

² Sur la base d'un capital composé de 35 312 416 actions représentant 40 719 267 droits de vote.